

	
Délégation n° 1	Conseil Municipal du Mercredi 5 juin 2019
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.4 – Aménagement du territoire
Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, <b>Adjoint</b>, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Madame Martine GHEZAL</p>	
<p><b>Votants</b> : 32</p>	
<p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Compte-rendu d'Activité au Concédant (CRAC) 2018</p>	
<p>Concession d'aménagement à la société LOGIS 62 – Domaine du Chemin des Prés</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.</p>	
Synthèse de la délibération :	Compte-Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) 2018 – Concession d'aménagement à la société LOGIS 62 – Domaine du Chemin des Prés

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52 donnant obligation au concessionnaire de produire un rapport d'exécution de la concession d'aménagement ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-3 portant obligation de mise à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante suivant sa communication, l'examen de ce rapport ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4, L.300-5 et suivants relatifs aux concessions d'aménagement ;

**Vu** la délibération du 11 décembre 2003 confiant à la Société d'HLM LOGIS 62, la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « Domaine du Chemin des Près » ;

**Vu** la délibération du 3 novembre 2005 approuvant la convention de concession avec LOGIS 62 ;

**Vu** la commission Logement du 16 avril 2019,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de** valider le compte-rendu d'activité 2018 du Concédant pour l'aménagement du « Domaine des Près ».

**La délibération est adoptée par 25 voix pour, 3 contre et 4 abstentions.**

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.